

## COMPAGNIE DU SOUDAN-NIGER, Kayes (1927-1932)

Ancienne société en commandite simple « CHEVALIER GUIHO et Cie »

Compagnie du Soudan-Niger  
Société anonyme au capital de un million cinq cent mille francs  
Siège social à KAYES

Suivant acte aux minutes de M<sup>e</sup> Antonin GIROT, notaire à Kayes, en date du 19 mai 1927, enregistré à Bamako le 27 juin 1927, Folio 79, Case 9, par M<sup>e</sup> HEDUE receveur, qui a perçu les droits, M. Auguste CHEVALIER, négociant, demeurant à Kayes, gérant de la société en commandite simple « CHEVALIER GUIHO et Cie » a établi les statuts d'une société anonyme en quoi s'est transformée ladite société en commandite qui ne fait qu'une avec elle, lequel acte est demeuré annexé à un acte de déclaration de souscription et de versement dressé par M<sup>e</sup> Girot, notaire à Kayes, le 19 mai 1927 enregistré, desquels statuts il a été extrait littéralement ce qui suit :

Article premier. — La société en commandite simple « CHEVALIER GUIHO et Cie » au capital de un million cinquante mille francs, dont le siège social est à Kayes, (Soudan), est transformée en une société anonyme. Cette société anonyme qui ne fait qu'un avec ladite société en commandite simple est formée entre les propriétaires des parts de la Société « CHEVALIER, GUIHO et Cie » propriétaire des actions ci-après créées et entre les propriétaires des actions qui pourront être créées ultérieurement.

Cette société sera régie par le Code de commerce, par les lois en vigueur sur les sociétés-et par les présents statuts.

Il est, ici. expliqué que la société en commandite simple « CHEVALIER, GUIHO et Cie » a été, formée entre MM. Georges LEMARCHAND, propriétaire demeurant à Paris, Rue Maynadier, n° 7 ; Jean-Joseph BOISSARIE, propriétaire, demeurant à Paris, boulevard Delessert, n° 21 ; André BARADAT, agent de change demeurant à Bordeaux, rue Vital-Carles, n° 15 ; Marie Xavier Jean de la CROIX, baron de RAVIGNAN, demeurant et domicilié à Parquie (Landes), au château de [Castagnet] ; Adrien-Marie de la CROIX de RAVIGNAN, baron Raymond de RAVIGNAN, demeurant à Paris, rue Cimarosa, n° 10 et domicilié à Parquie, au château de RAVIGNAN ; DUPOUY, ancien notaire, demeurant à Villeneuve-de-Marsan (Landes), Grand'Rue ; Georges LESCA, propriétaire, demeurant à Bordeaux, rue de la Croix-Blanche, n° 46 ; Jean BOISSARIE, propriétaire, demeurant à Villeneuve-de-Marsan (Landes), au château de Castagnet ; Pierre LEQUITTE, agent maritime, demeurant à Bordeaux, rue de Lisleferme, n° 32, tous ceux-ci associés, commanditaires, et MM. Auguste CHEVALIER, négociant, [et] GUIHO, aussi négociant, tous deux demeurant, à Kayes (Soudan), avenue Colonel-Rougier, ces deux derniers associés en nom collectif et gérants de la commandite, aux termes d'un sous seing privé fait en 17 originaux, à Paris, le 19 octobre 1926 pour MM. LEMARCHAND et Joseph BOISSARIE à Bordeaux le 20 octobre. 1926 pour M. BARADAT, à Villeneuve-de-Marsan le 21 octobre 1926 pour MM. le baron de RAVIGNAN, le baron Raymond de RAVIGNAN et DUPOUY à Bordeaux, le 22 octobre 1926 pour MM. Jean BOISSARIE, LEQUITTE et LESCA, et à Kayes le 17 novembre 1926 pour MM. CHEVALIER et GUIHO, ledit sous seing privé enregistré à Bamako le 18 novembre 1926, folios 6 et 7, n° 580 par M<sup>e</sup> SILVANDRE, receveur qui a perçu pour tous droits : 5.250 francs sur le premier exemplaire.

La société a pour objet :

Le commerce en général d'importation et d'exportation qui se pratique dans les colonies d'Afrique française et en particulier l'exportation en Afrique, de marchandises françaises et étrangères pour les revendre sur place ou échanger contre des produits ;

l'achat à la colonie de marchandises diverses, destinées au même but ; l'achat de tous produits coloniaux, soit pour les revendre sur place, soit pour les importer en France et les y réaliser ou pour les exporter à l'étranger et les y vendre ; et toutes opérations se rattachant à ce commerce.

Elle a aussi pour objet, l'achat et la vente d'immeubles en Afrique, la demande et l'octroi de concessions immobilières, agricoles, minières ou autres à exploiter, l'exploitation de ces concessions et toutes opérations se rattachant à ces divers objets.

La création de toutes industries susceptibles d'apporter un développement aux affaires coloniales en Afrique ; l'installation d'usines propres à traiter sur place les produits coloniaux, soit pour leur transformation totale ou partielle, soit pour en faciliter l'exportation et toutes opérations se rattachant à cette branche d'affaires.

La société s'est réservé aussi le droit de faire dans toute l'Afrique et au besoin au dehors de l'Afrique, toutes les opérations nécessaires pour poursuivre l'objet ci-dessus défini et même de faire en dehors de cet objet toutes opérations de quelque nature qu'elles soient susceptibles de procurer un profit à la société.

.....

#### Premiers administrateurs

M. Auguste CHEVALIER, négociant, demeurant à Kayes, avenue Colonel Rougier,  
Jean-Marie Joseph GUIHO, négociant, demeurant à Kayes, avenue Colonel Rougier,  
Jean-Baptiste BOISSARIE, propriétaire demeurant à Villeneuve-de-Marsan (Landes),  
au château de Castagnet,

Pierre Mathurin Marc LEQUITTE, agent maritime, demeurant à Bordeaux, rue de  
Lisleferme, n° 32 ;

Nicolas-Étienne-François-Marie DUPOUY, ancien notaire, demeurant à Villeneuve-de-  
Marsan, Grand'rue.

(L'Ouest africain français, 19 janvier 1929)

#### Sociétés nouvelles

*(Les Cahiers coloniaux, 9 janvier 1928)*

Compagnie du Soudan-Niger. — Siège social : Kayes, Soudan Français. Capital : 1.500.000 francs divisé en 3.000 actions de 500 francs chacune. Objet : le commerce en général d'importation et d'exportation tel qu'il se pratique dans les colonies de l'Afrique Française, en suite de la société en commandite simple Chevalier, Guiho et Cie. Bureau à Bordeaux, 32, rue de Lisleferme. Administrateurs : MM. Auguste Chevalier, J. M. J. Guiho, J. B. Boissarie, P. M. M. Lequitte, N. E. F. M. Dupouy.

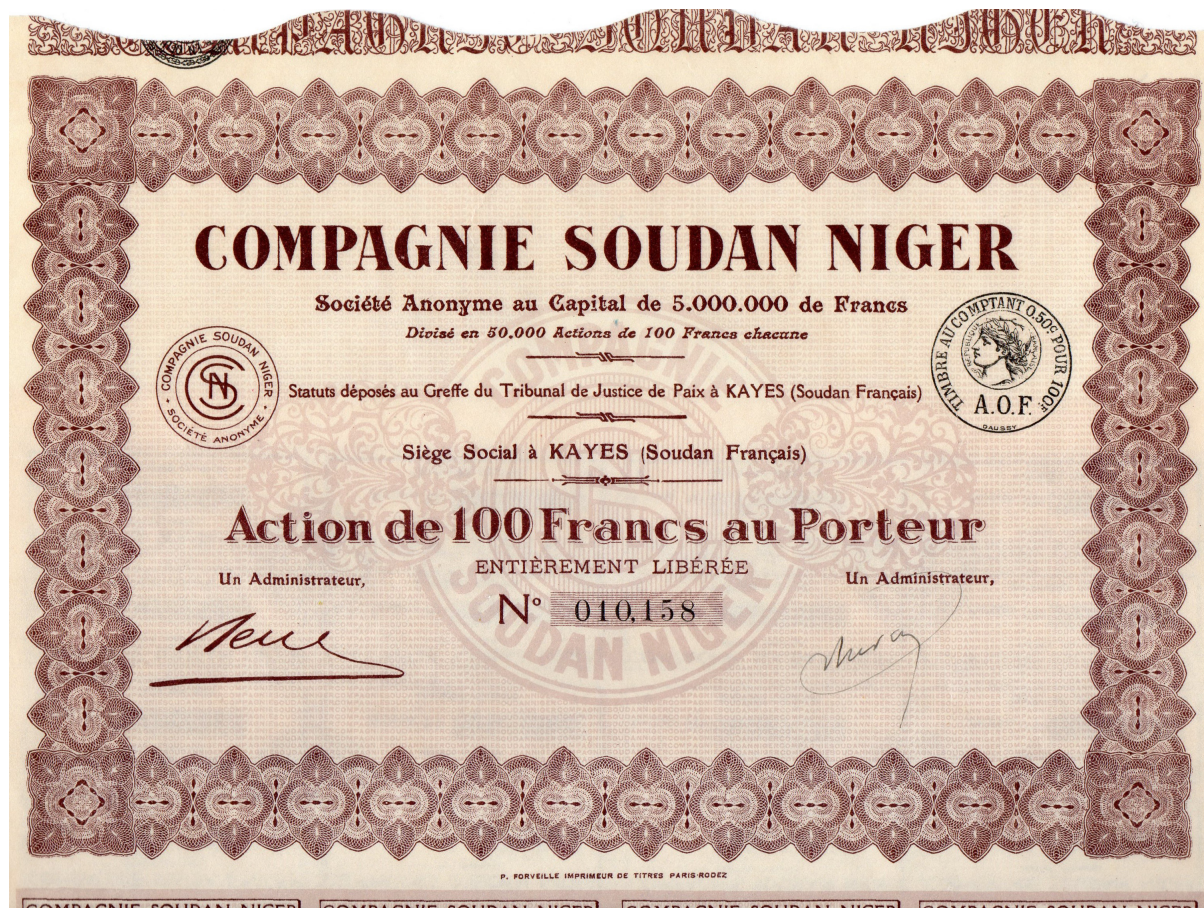
Charles REVEL, président

Ancien directeur du contrôle à l'administration centrale du ministère des colonies. Reconverti dans les affaires.

Président de l'Union franco-coloniale et des pays d'outre-mer. Voir encadré :

[www.entreprises-coloniales.fr/empire/UFCPOM.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/empire/UFCPOM.pdf)

1928 : capital porté de 4 à 5 MF



Coll. Jacques Bobée

[www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll.\\_Jacques\\_Bobee.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll._Jacques_Bobee.pdf)

COMPAGNIE SOUDAN NIGER

Société anonyme au capital de 5.000.000 de francs

Divisé en 50.000 actions de 100 Francs chacune

TITRES AU COMPTANT  
0,50 c. POUR 100 FR.  
A.O.F.  
Daussy

Statuts déposés au greffe du tribunal de justice de paix à KAYES (Soudan Français)  
Siège social à KAYES (Soudan Français)  
ACTION DE 100 FRANCS AU PORTEUR  
ENTIÈREMENT LIBÉRÉE  
Un administrateur (à droite), Revel (?)  
Un Administrateur, Chevalier  
P. Forveille imprimeur de titres Paris-Rodez

COMPAGNIE SOUDAN-NIGER  
(BALO, 9 juillet 1928)

Société anonyme constituée sous le régime de la législation française.  
Statuts reçus par M<sup>e</sup> Girot, notaire à Kayes (Soudan français), le 19 mai 1927.  
Siège social à Kayes (Soudan français).  
Siège administratif : 42, rue Pasquier. à Paris.  
Et correspondant à Bordeaux, 37, quai des Chartrons.

.....  
Capital social. — 4 millions de francs divisé en 40 000 actions de 100 fr. chacune, nominatives ou au porteur, dont 35.500 actions de numéraire entièrement libérées, et 4.500 actions d'apport. Il existe, en outre, 3.000 parts de fondateur, sans valeur nominale, divisées en dixièmes de parts.

.....  
Suivant délibération en date du 3 avril 1928, le conseil d'administration, spécialement autorisé à cet effet, par l'article 8 des statuts, a décidé d'augmenter le capital de la société d'une somme de 1 million de francs par l'émission au pair de 10.000 actions de numéraire de 100 fr. chacune payables, moitié à la souscription et le surplus suivant avis du conseil d'administration.

Le premier bilan, au 30 juin 1928, n'a pas encore été soumis à l'approbation de l'assemblée.

La présente insertion est faite en vue de l'augmentation de capital dont il est parlé ci-dessus.

Certifié sincère et véritable :

Le président du conseil d'administration,  
CHARLES REVEL,  
élisant domicile, 8, rue, Rossini, Paris (9<sup>e</sup>) ;  
domicile particulier, 43, avenue de la Grande-Armée.

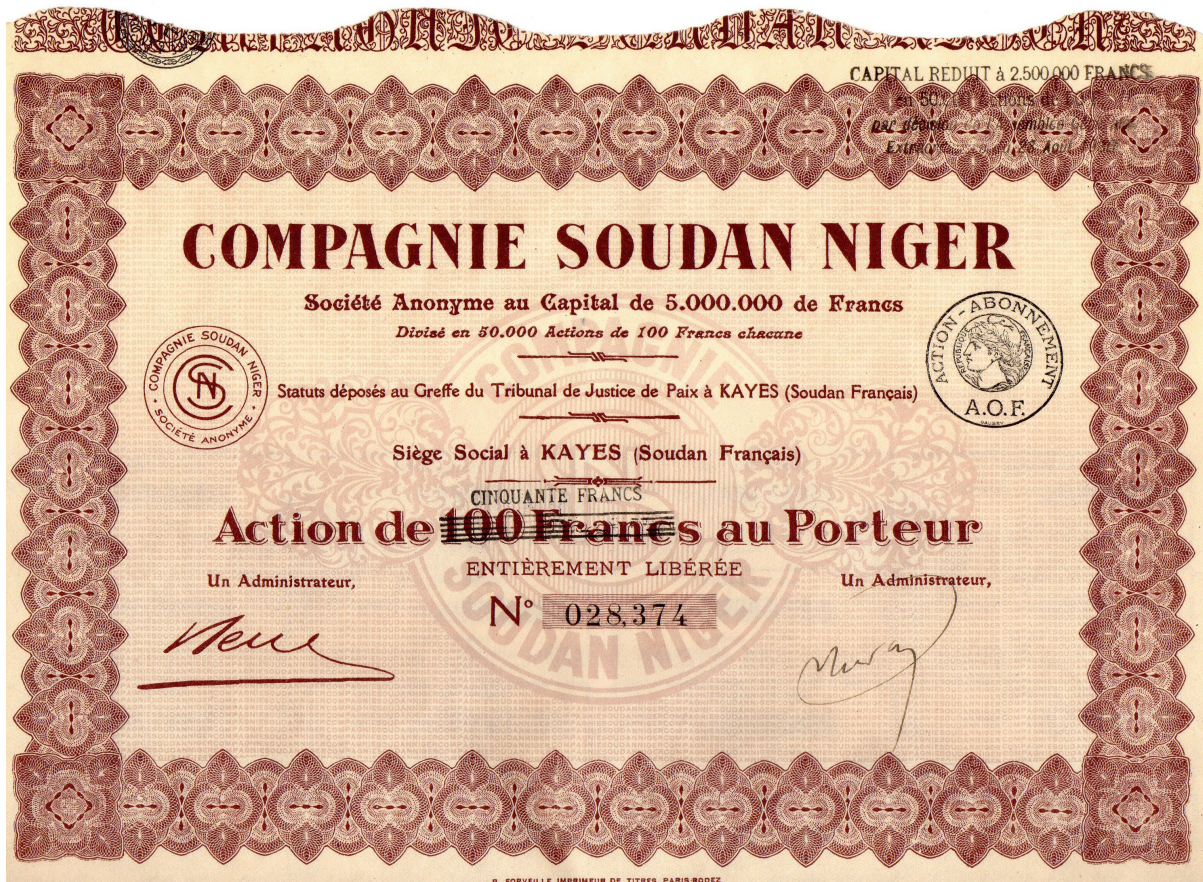
Compagnie Soudan-Niger  
(La Journée industrielle, 26 novembre 1929)

Une assemblée extraordinaire, tenue hier, a autorisé le conseil à porter le capital social de 5 à 10 millions.

AOF  
SOUDAN FRANÇAIS  
(Les Annales coloniales, 30 mai 1930)

10 avril. Arrêt du lieutenant-gouverneur accoudant à titre définitif à M. Jules Droz, agent de la Compagnie Soudan-Niger le titre foncier n° 402 du plan de lotissement de Bamako.

1930 (août) : capital réduit de 5 à 2,5 MF



Coll. Jacques Bobée  
[www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll.\\_Jacques\\_Bobee.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll._Jacques_Bobee.pdf)  
COMPAGNIE SOUDAN NIGER  
Société anonyme au capital de 5.000.000 de francs  
Divisé en 50.000 actions de 100 Francs chacune

ACTION ABONNEMENT  
A.O.F.  
Daussy

Capital réduit à 2.500.000 fr.  
en 50.000 actions de 50 fr.  
par décision de l'assemblée générale  
extraordinaire du 28 août 1930

Statuts déposés au greffe du tribunal de justice de paix à KAYES (Soudan Français)  
Siège social à KAYES (Soudan Français)  
ACTION DE 100 FRANCS AU PORTEUR  
ENTIÈREMENT LIBÉRÉE  
Un administrateur (à droite), Revel (?)  
Un Administrateur, Chevalier  
P. Forveille imprimeur de titres Paris-Rodez

---

Diminution de capital  
(*Bulletin mensuel de l'Agence économique de l'AOF*, janvier 1931)

La Compagnie Soudan-Niger a réduit son capital social de 5 millions à 2.500.000 francs.

---

AEC 1931/190 — Cie du Soudan-Niger <sup>1</sup>.  
Siège social : Kayes (Soudan fr.)  
Siège admin. : 17, cours Clemenceau, Bordeaux.  
Capital. — SA fondée le 22 nov 1926, 5 millions de fr. en 50.0000 actions de 100 fr dont 4.500 d'apport (la réduction de moitié du capital puis son élévation à la même somme a été décidée par l'A.G. E. de 1930. — Parts : 3.000.  
Objet. — Commerce général d'import et d'export au Soudan fr.  
Comptoirs. — Kayes, Bamako, Mopti, Bakel, Kaédi.  
Conseil. — MM. Ernest Vincent, présid. ; Charles Revel, Gustave Couturier, Paul Boucaumont, Jean Boissarie, François Depouy ; Pierre Lequitte, corres. à Bordeaux ; Auguste Chevalier, D.G. : Jean Guilho, dir. adj.

---

Compagnie Soudan-Niger  
Siège social à Kayes (Soudan Français)  
(*La Dépêche coloniale*, 16 août 1932)

L'assemblée générale extraordinaire, convoquée pour le 2 août 1932, n'ayant pu être tenue faute de quorum, une deuxième assemblée générale extraordinaire aura lieu le mardi 30 août 1932, à 15 heures, 37, quai des Chartrons à Bordeaux, avec l'ordre du jour suivant :

Mandat à donner au conseil pour poursuivre la réalisation d'une fusion de la Compagnie Soudan-Niger avec la Compagnie soudanaise\*.

---

Suite :

Compagnie soudanaise :

[www.entreprises-coloniales.fr/afrique-occidentale/Compagnie\\_Soudanaise.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/afrique-occidentale/Compagnie_Soudanaise.pdf)

---

<sup>1</sup> Archives Serge Volper.